

LE JOUR, 1947  
16 Avril 1947

## ISRAEL DEVANT LES NATIONS

L'affaire palestinienne devant l'ONU c'est le procès d'Israël devant les Nations. Certes, un grand procès et qui devrait passionner le monde.

Cinquante pays vont être amenés à se demander pourquoi les Juifs devenus partout des citoyens et disposant de la liberté, de la richesse et de toutes les formes de la puissance occulte, maîtres de la finance, de la presse, du cinéma et de bien d'autres choses encore, veulent avoir un Etat à eux et une nationalité de rechange sous le signe de la foi ; pourquoi le peuple le plus dispersé de la terre, une quinzaine de millions d'hommes semés depuis des siècles à tous les vents, et qui ont pris racine sous tous les cieux, persistent avec les passeports les plus impressionnants à se comporter comme des apatrides ?

Les représentants de cinquante pays vont être invités à réfléchir à ces choses et à décider si la Palestine surpeuplée et si les habitants affranchis de la domination juive au moins depuis Titus, sont tenus de supporter le poids de l'invasion sioniste sous les prétextes divers qu'invoque cette forme aigüe de racisme.

Encore que le cas des Juifs soit classique et que leur aventure collective soit une des plus célèbres, les représentants des Nations vont s'apercevoir qu'ils n'ont connu que superficiellement cette affaire sans équivalent dans l'Histoire.

La revendication furieuse par les Juifs d'un petit coin de terre perdu pour eux depuis dix-neuf siècles (alors que tant d'empires pourraient leur donner maintenant de vastes asiles), demeure déconcertante. Quels motifs qui ne soient pas déraisonnables et passionnés seraient susceptibles de convaincre les arbitres de l'ONU de mettre arbitrairement la Palestine entière sous la loi d'Israël, ou de morceler tragiquement son pauvre territoire ?

Le dossier est inquiétant pour le Sionisme, si c'est sur la sagesse et sur la justice que le Sionisme compte. Ce que le Sionisme demande est un défi manifeste à la civilisation et aux raisons morales qui ont justifié la dernière guerre.

Le grand mufti de Palestine, Hage Amin El-Husseini, vient de confirmer l'ordre des Arabes que tous les habitants de la Palestine vivent fraternellement sous la même loi, moyennant des statuts personnels étendus.

Logiquement, humainement, qu'est-ce que l'Onu peut dire contre cela ?